

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le mardi 7 juillet 2015 à 19 h Salle du conseil de la mairie d'arrondissement situé au 405, avenue Ogilvy, bureau 201

PRÉSENCES:

Anie SAMSON, Maire d'arrondissement Mary DEROS, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension Elsie LEFEBVRE, Conseillère de la ville - district de Villeray Frantz BENJAMIN, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault

AUTRES PRÉSENCES:

Monsieur Stéphane CHÉNIER, Directeur d'arrondissement
Monsieur Benoit LACROIX, Directeur de l'aménagement urbain et des services aux
Entreprises
Monsieur Michel JOBIN, Directeur des travaux publics
Madame Brigitte BEAUDREAULT, Directrice des services administratifs
Monsieur Jean Cuierrier, Chef de division - Culture / des sports / des loisirs et
du développement social
Monsieur Marc CHARBONNEAU, Commandant PDQ 30
Me Danielle LAMARRE TRIGNAC, Chef de division Relations avec les citoyens /
communications et greffe et Secrétaire d'arrondissement

10.01- Ouverture de la séance

La présidente déclare la séance ouverte à 19 h.

10.02 - Présentation

À 19 h 01, la présidente appelle l'article de l'ordre du jour relatif à « Présentation ». Aucune présentation n'est prévue. L'article soulevé est clos.

CA15 14 0235

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

•	·		
Il est proposé par	Anie SAMSON		
appuyé par	Frantz BENJAMIN		
et résolu :			
d'adopter l'ordre du jour de la séance, tel que proposé.			
Adopté à l'unanimité.			
10.03			

Approbation du procès-verbal de la séance	du conseil d'arrondissement tenue le 2 juin 2015, à
19 h	

Il est proposé par	Anie SAMSON
appuyé par	Mary DEROS

et résolu :

d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 juin 2015, à 19 h

Adopté à l'unanimité.		
10.04		

CA15 14 0237

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 19 juin 2015, à 8 h 30.

Il est proposé par Anie SAMSON appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 19 juin 2015, à 8 h 30.

10.05

10.06 - Annonces et dépôt de documents par le conseil d'arrondissement :

- Résolution de Saint-Laurent visant à promouvoir un programme de formation de cyclistes auprès des établissements scolaires.
- Résolution du Plateau-Mont-Royal concernant une motion de soutien à l'école publique.
- La conseillère Mary Deros annonce le lancement de la cinquième édition du Festival Orientalys qui se tiendra du 23 au 26 juillet au quai Jacques-Cartier du Vieux-Port de Montréal permettant aux citoyens de profiter des richesses culturelles des pays d'orient du Maghreb au Japon. De plus, elle invite les citoyens à se rendre au parc Jarry le 9 juillet prochain pour l'événement Shakespeare-in-the-park. Finalement elle informe les citoyens que le 8 août prochain aura lieu le Festival Diversiété à la gare Jean-Talon
- Le conseiller Sylvain Ouellet souhaite la bienvenue aux nouveaux arrivants dans l'arrondissement. Il annonce que les jeux d'eau au Parc Bélair sont maintenant fonctionnels et il invite les citoyens à s'y rendre. Plusieurs activités culturelles et sportives auront lieu tout au long de l'été, et il invite les citoyens à consulter la programmation Été-O-Parc sur le site de l'arrondissement. Il annonce qu'il y a eu un achalandage record au camp de jour des loisirs communautaires de Saint-Michel et que le fait d'avoir réaménagé la Maison du citoyen est un atout pour le quartier. Il y aura au courant de l'été, dans certains secteurs, de la sensibilisation pour la future collecte de résidus alimentaires. Il informe les citoyens du point à l'ordre du jour qui s'intitule : Lire c'est payant. Il invite les citoyens à participer au cinéma sous les étoiles.
- La conseillère Elsie Lefebvre souhaite la bienvenue aux nouveaux arrivants du quartier de Villeray. Elle souhaite remercier les organisateurs et les membres de l'arrondissement pour la Fête nationale dans le quartier de Villeray qui fut un grand succès. Elle invite les citoyens à visiter les parcs de l'arrondissement et à participer à tous les événements dont l'inauguration, le 8 juillet, de la Place de Castelnau. Finalement, jeudi le 9 juillet aura lieu, à 19 h, l'inauguration d'une nouvelle place publique située à l'angle des rues Lajeunesse et Villeray.

- Le conseiller Frantz Benjamin remercie l'organisme Saint-Michel vie sans frontière pour l'organisation, au parc Champdoré, d'une fête pour célébrer le vivre ensemble dans le quartier Saint-Michel. Il remercie l'équipe des travaux publics pour le projet de la 2^e Avenue dans le cadre de l'apaisement de la circulation. Il remercie aussi l'équipe de la Direction de la culture pour les gestes posés à la lutte à l'agrile du frêne et la plantation des arbres à venir. De plus, il annonce que la deuxième édition du Forum de développement économique se tiendra le 13 novembre prochain et l'objectif est de réunir les acteurs du développement économique et les citoyens du quartier de Saint-Michel. Il annonce également que le 11 juillet prochain aura lieu une rencontre avec Dany Laferrière à la Tohu à laquelle les citoyens sont conviés à compter de 11 h. Puis, le 18 juillet aura lieu la fête des nations au Parc René-Goupil, et le 25 juillet la multi-fête au parc Ovila-Légaré. Finalement, le 22 août prochain aura lieu la fête de la rentrée.
- Le maire d'arrondissement Anie Samson invite les citoyens à prendre connaissance de la brochure contenant toutes les activités culturelles de l'été qui sont prévues dans l'arrondissement. Également la brochure l'Été-O-Parc pour les plus petits contient toutes les activités prévues pour eux. Finalement, le 8 juillet à 16 h aura lieu l'inauguration de la Place de Castelnau et jeudi le 9 juillet l'inauguration de la Place Tapeo.

10.07 - Période de questions du public

À 19 h 20, le maire d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». Les personnes ci-dessous ont adressé des questions :

Conformément à l'article 40 (1) du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-4004), le maire d'arrondissement entendra les trois premiers citoyens désirant intervenir sur le même sujet, pour laisser la chance aux autres citoyens de s'exprimer sur d'autres sujets qui les préoccupent.

M. Molina Culture et art

Jean Caron Stationnement

Serge Célestin Permis lieu de culte

Marc-André Vinet Non-respect de la signalisation

M. Lutsky Circulation sur les rues

Michel Di Viccaro Vignettes de stationnement

Évelyne Zen Tsang Parc Villeray Ouest

Bernarda Klatt Parc Villeray Ouest

Roxanne Milot Parc du Centenaire

Sash Dyck 785, rue Ball

Antonio Del Sonno Félicitations aux élus

Viktoria Gimbe Circulation sur la 12^e Avenue

Maxence Lenoir Compostage

M. Rustum Permis

Gilles Léveillée Bacs à fleurs rue du Rosaire

À 20 h 20

Il est proposé par Anie Samson

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

de prolonger la période de questions afin de permettre d'entendre le dernier citoyen inscrit.

Adopté à l'unanimité.

Julien Ranger

Festivités de la Saint-Jean sur la rue De Castelnau

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le maire de l'arrondissement déclare la période de questions du public close à 20 h 30.

10.08 - Période de questions des membres du conseil

À 20 h 30, le maire d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions des membres du conseil ».

Le conseiller Sylvain Ouellet désire savoir si, dans le cadre des mesures d'apaisement de la circulation, il est envisageable de limiter la vitesse dans les rues de l'arrondissement à 30 km.

Le maire d'arrondissement Anie Samson indique que ce sujet sera discuté lors de prochaines rencontres des élus.

N'ayant aucune autre intervention de la part des membres du conseil, le maire de l'arrondissement déclare la période de questions des membres du conseil close à 20 h 31.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA15 14 0238

Octroyer un contrat à Gestion MC2 inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de remplacement des portes de l'entrée principale et de réaménagements intérieurs à l'aréna Saint-Michel, aux prix de sa soumission, soit au montant total approximatif de 144 115,18 \$, incluant les taxes et les contingences - appel d'offres public IMM-15-05 (6 soumissionnaires).

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

- 1. d'autoriser une dépense de 144 115,18 \$ incluant les taxes et les contingences et voter des crédits de 131 596,37 \$ pour l'exécution des travaux d'aménagement de jeux d'eau au parc Bélair, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;
- 2. d'accorder à Gestion MC2 Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au montant total approximatif de 144 115,18 \$, incluant les taxes et les contingences, conformément aux documents d'appel d'offres public IMM-15-05 (6 soumissionnaires);
- 3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.01 1151321005		

Octroyer un contrat à Les Entreprises C. Dubois, plus bas soumissionnaire conforme, pour le réaménagement du parc Bélair / secteur sud, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 440 326 \$, incluant les taxes - et autoriser une dépense de 41 743,75 \$ pour les incidences au contrat - appel d'offres public PARCS-15-01 (12 soumissionnaires).

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

- d'autoriser une dépense de 482 069,75 \$ incluant les taxes, incidences et contingences et voter des crédits de 441 323,31 \$ pour l'exécution des travaux de réaménagement du parc Bélair / secteur sud, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;
- 2. d'accorder à Les Entreprises C.Dubois, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au montant total approximatif de 440 326 \$, incluant les taxes et les contingences, conformément aux documents d'appel d'offres public PARCS-15-01 (12 soumissionnaires);
- 3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.02 1151548001	

CA15 14 0240

Approuver la convention de bail par lequel la Ville de Montréal loue de l'organisme Tennis Canada - Stade Jarry, pour une période de 6 ans, à compter du 1^{er} août 2015, un local intérieur, situé dans l'immeuble sis au 285, rue Garry Carter et un espace extérieur, le tout utilisé à des fins de clos pour l'entretien du parc Jarry, moyennant un loyer total de 258 693,75 \$, incluant les taxes.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

- 1. d'approuver la convention de bail par lequel la Ville de Montréal loue de l'organisme Tennis Canada Stade Jarry, pour une période de 6 ans, à compter du 1^{er} août 2015, un local intérieur d'une superficie de 327,97 m², situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 285, rue Garry Carter et un espace extérieur d'une superficie de 983,00 m², le tout utilisé à des fins de clos pour l'entretien du parc Jarry, moyennant un loyer total de 258 693,75 \$, incluant les taxes, selon les termes et conditions stipulés dans la convention de bail;
- 2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.03 1154069004		

Accorder un soutien financier additionnel de 3 862 \$ au Centre de loisirs communautaires Lajeunesse inc., pour l'année 2015, dans le cadre du programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine et ce, en ajout de la contribution déjà accordée par la résolution numéro CA12 140364 de ce conseil en date du 6 novembre 2012.

Il est proposé par Anie SAMSON appuyé par Mary DEROS

et résolu :

- 1. d'accorder un soutien financier additionnel de 3 862 \$, pour l'année 2015, au Centre de loisirs communautaires Lajeunesse inc., dans le cadre du *Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine* et ce, en ajout de la contribution déjà accordée par la résolution numéro CA12 140364 de ce conseil en date du 6 novembre 2012;
- 2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement couverte par la Ville centrale.

Adopté à l'unanimité.		
20.04 1153356008		

CA15 14 0242

Accorder une contribution financière non récurrente de 5 000 \$ au Regroupement des Écoquartiers (REQ) en appui au projet de patrouilles vertes dans l'arrondissement, pour la saison estivale 2015.

Il est proposé par Anie SAMSON appuyé par Mary DEROS

- 1. d'octroyer une contribution financière non récurrentes de 5 000 au Regroupement des Éco-quartiers, pour l'embauche de quatre étudiants dans le cadre du projet de patrouille vertes 2015;
- 2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

té.
-
Anie SAMSON
Frantz BENJAMIN
s d'études, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour
té.

Accorder un soutien financier, non récurrent, totalisant la somme de 6 784 \$, à six organismes, soit le Centre de loisirs communautaires Lajeunesse, La Joie des enfants (Montréal) inc., Patro le Prevost, Organisation des jeunes de Parc-Extension (PEYO), Service des Loisirs Sainte-Lucie L.S.L. inc. et La Maison des jeunes par la Grand'Porte, dans le cadre du programme d'accompagnement en loisirs 2015.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu:

- 1. d'octroyer, dans le cadre du programme d'accompagnement en loisir 2015, une contribution financière totale de 6 784 \$ à six organismes, soit :
 - 502,52 \$ Centre de Loisirs communautaires Lajeunesse;
 - 3 015,11 \$ La Joie des enfants (Montréal) inc.
 - 628,15 \$ Patro le Prevost
 - 628,15 \$ Organisation des jeunes de Parc-Extension (PEYO)
 - 125,63 \$ La Maison des jeunes par la Grand'Porte
 - 1 884,44 \$ Service des Loisirs Sainte-Lucie L.S.L. inc.
- 2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06	3 115	4951	1002

CA15 14 0244

Accorder une contribution financière totale de 2 233 \$ pour l'année 2015, à l'Organisation des jeunes de Parc-Extension, agissant à titre de fiduciaire pour l'Alliance communautaire de Parc-Extension et approuver le projet de convention.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

- 1. d'autoriser madame Isabel Assunçao, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, à signer pour la Ville de Montréal le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et l'Organisation des jeunes de Parc-Extension, agissant à titre de fiduciaire pour l'Alliance communautaire de Parc-Extension, dont copies sont jointes au dossier de la présente résolution et identifiées par la secrétaire;
- 2. d'octroyer une contribution financière totale de 2 233 \$ pour l'année 2015;
- 3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Λdο	nté	à	l'una	nimité	
Auu	DIG.	а	ıuııa	111111111	

20.07 1153356009

Approuver le projet d'addenda à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et l'organisme Sports Montréal inc., dans le cadre du programme Club sportif et activités sportives, ayant pour but de modifier les prochains versements.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

- d'approuver l'addenda à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et l'organisme Sports Montréal inc. en date du 3 décembre 2013 (résolution CA13 14 0427) pour la période du 1^{er} janvier 2014 et se terminant le 31 décembre 2016, qui s'inscrit dans le programme Club sportif et activités sportives, afin de modifier les prochains versements de la contribution financière pour la portion restante de l'entente;
- d'autoriser madame Isabel Assunçao, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à signer pour la Ville de Montréal cet addenda, dont copie est jointe au dossier de la présente résolution et identifiée par la secrétaire;
- 3. de verser à l'organisme Sports Montréal inc, les montants de la contribution financière tel que défini dans l'addenda;
- 4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.08 1154951003		

CA15 14 0246

Autoriser une dépense maximale de 54 792,49 \$, incluant les taxes, pour l'acquisition d'un épandeur à abrasifs à déchargement arrière suite à l'appel d'offres publics 15-14404 (1) soumissionnaire et une dépense de 9 000 \$, non taxable, pour la fourniture par le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) d'un module avec pattes rétractables sur lequel reposera l'épandeur.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

- 1. d'autoriser une dépense maximale de 54 792,49 \$, incluant les taxes, pour l'acquisition d'un épandeur à abrasifs à déchargement arrière suite à l'appel d'offres publics 15-14404 (1) soumissionnaire et une dépense de 9 000 \$, non taxable, pour la fourniture par le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) d'un module avec pattes rétractables sur lequel reposera l'épandeur;
- 2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.09 1154969011		

Octroyer un contrat à Les constructions et pavages Jeskar inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de reconstruction de la chaussée et des trottoirs avec réaménagement géométrique, là où requis, sur différentes rues de l'arrondissement, aux prix de sa soumission, soit au prix de total approximatif de 2 199 597,40 \$, incluant les taxes et approuver un montant de 170 533 90 \$ pour les incidences - appel d'offres public PRR-15-01 (8 soumissionnaires).

Il est proposé par Anie SAMSON appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

- 1. d'autoriser une dépense de 2 370 131,30 \$ incluant les taxes, les contingences et les dépenses incidentes, pour l'exécution de travaux de reconstruction de la chaussée et des trottoirs avec réaménagement géométrique, là où requis, sur différentes rues de l'arrondissement de Villeray--St-Michel--Parc-Extension, à l'intérieur des limites décrites aux documents d'appels d'offres, aux fins de la réalisation du *Programme de réfection du réseau routier local 2015* financé par les services corporatifs et élaboré de concert avec la division de l'ingénierie et du développement du domaine public de l'arrondissement; à l'exception des bonifications financées par le Programme de réfection routière de l'arrondissement;
- 2. d'accorder à Les constructions et pavage Jeskar inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 2 199 597,40 \$, incluant les taxes et les contingences, conformément aux documents d'appels d'offres préparés pour ce contrat (appel d'offres public PRR-15-01);
- 3. d'autoriser une dépense de 121 187,89 \$, incluant les taxes, au Programme de réfection routière de l'arrondissement, à titre de contribution financière pour le réaménagement géométrique des trottoirs;
- 4. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimit	é.
20.10 1151124005	
	
Il est proposé par	Anie SAMSON
appuyé par	Elsie LEFEBVRE
et résolu :	
de réunir, pour fins	d'études, les articles 20.11 à 20.14 de l'ordre du jour
Adopté à l'unanimit	é.

CA15 14 0248

Autoriser le versement d'une contribution financière de 3 750 \$ à 14 organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement, pour l'année financière 2015, qui se décrit comme suit : ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT : 300 \$ à l'Association des locataires de Boyer; DISTRICT DE FRANÇOIS-PERRAULT : 300 \$ au Conseil régional des personnes âgées Italo-Canadiennes de Montréal, 250 \$ au Centre Éducatif Communautaire René-Goupil; DISTRICT DE SAINT-MICHEL : 300 \$ à la Maison d'Haïti, 250 \$ à l'Association pour la réussite éducative des jeunes d'origine haïtienne du Québec, 300 \$ aux Éditions Parfam inc., 250 \$ à l'Habitation Terrasse Saint-Michel Itée, 300 \$ à l'Association des locataires de l'habitation Laure-Conan, 250 \$ au Centre communautaire Rendezvous 50+; DISTRICT DE VILLERAY : 250 \$ au Patro Le Prevost pour l'Éco-quartier Villeray (comité de ruelle verte), 250 \$ au Patro Le Prevost (comité de ruelle Lajeunesse), 250 \$ au Patro Le Prevost (résidents du quadrilatère Berri-Saint-Denis-Jarry-Gounod), 250 \$ au Patro Le Prevost (voisin verts Villeray), 250 \$ au Patro Le Prevost (comité de ruelle Face cachée de la rue).

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

1. d'autoriser le versement d'une contribution financière de 3 750 \$ à 14 organismes de l'arrondissement, et ce, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement, pour l'année financière 2015, qui se décrit comme suit :

ENSEMBLE DU TERRITOIRE - ARRONDISSEMENT

MONTANT: 550\$

300 \$\text{ à l'Association des locataires de Boyer—137236}

250 \$ Centre Éducatif Communautaire René-Goupil (CECRG)—133907

FRANÇOIS-PERRAULT MONTANT: 300 \$

300 \$ au Conseil régional des personnes âgées Italo-Canadiennes de Montréal (pour le Club d'âge d'or du parc Tillemont)—352887

DISTRICT DE SAINT-MICHEL

MONTANT: 1 650 \$

300 \$\text{ à la Maison d'Haïti—pour leur foire santé à Saint-Michel—129235

250 \$\text{ à l'Association pour la réussite éducative des jeunes d'origine haïtienne du Québec—

300 \$ aux Éditions Parfam inc.— À venir

250 \$ à l'Habitation Terrasse St-Michel Ltée.—128952

300 \$\text{ à l'Association des locataires de l'habitation Laure-Conan—134384}

250 \$ au Centre communautaire Rendez-vous 50+—365065

DISTRICT DE VILLERAY MONTANT : 1 250 \$

250 \$ Le Patro Le Prevost pour l'Éco-quartier Villeray (Comité de ruelle verte Faillon-Villeray-Casgrain-De Gaspé—Croque-livre 2015)—104687

250 \$ Le Patro Le Prevost pour l'Éco-quartier Villeray (Comité de ruelle Lajeunesse—Croque-livre 2015)—104687

250 \$ Le Patro Le Prevost pour l'Éco-quartier Villeray (Résidents du quadrilatère Berri-St-Denis-Jarry-Gounod—Croque-livre 2015)—104687

250 \$ Le Patro Le Prevost pour l'Éco-quartier Villeray (Voisin verts Villeray—Croque-livre 2015)— 104687

250 \$ Le Patro Le Prevost pour l'Éco-quartier Villeray (Comité de ruelle Face cahée de la rue— Croque-livre 2015)—104687

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1154539004

CA15 14 0249

Octroyer un contrat à la firme Cima+ s.e.n.c., ayant obtenu le plus haut pointage final, pour les services professionnels de relevés, d'étude de drainage de surface et de surveillance des travaux d'infrastructures de génie civil avec réaménagement géométrique, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 106 834,77 \$, incluant les taxes, suite à l'appel d'offres public PRR-15-02, et entériner les critères d'évaluation mentionnés dans les clauses administratives de l'appel d'offres (2 soumissionnaires).

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

- d'autoriser une dépense de 106 834,77 \$, incluant les taxes, et voter des crédits de 97 554,39 \$ pour des services professionnels de relevés, d'étude de drainage de surface et de surveillance des travaux d'infrastructures de génie civil avec réaménagement géométrique, dans le cadre du Programme de réfection du réseau routier local 2015 et entériner les critères d'évaluation utilisés dans l'appel d'offres;
- 2. d'accorder à la firme Cima+ s.e.n.c., ayant obtenu le plus haut pointage final, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 106 834,77 \$, incluant les taxes, conformément aux documents d'appels d'offres préparés pour ce contrat (appel d'offres public PRR-15-02);
- 3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.12 1151124006	

Octroyer un contrat à la firme WSP Canada inc., seule firme ayant obtenu le plus haut pointage de passage, pour les services professionnels d'études géométriques, d'études de drainage de surface et de conception de travaux de génie civil avec réaménagement géométrique, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 271 341 \$, incluant les taxes et entériner les critères d'évaluation mentionnés dans les clauses administratives - appel d'offres public PRR-15-04 (3 soumissionnaires).

Il est proposé par Anie SAMSON appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

- 1. d'autoriser une dépense de 271 341 \$, incluant les taxes, et voter des crédits de 247 770,50 \$ pour des services professionnels d'études géométriques, d'étude de drainage de surface et de conception de travaux de génie civil avec réaménagement géométrique, dans le cadre du Programme de réfection routière 2015 de l'arrondissement et entériner les critères d'évaluation utilisés dans l'appel d'offres;
- 2. d'accorder à la firme WSP Canada inc., seule firme ayant réussi le processus d'évaluation, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 271 341,00 \$, incluant les taxes, conformément aux documents d'appels d'offres préparés pour ce contrat (appel d'offres public PRR-15-04);
- 3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.13 1151124007	

CA15 14 0251

et résolu :

Octroyer un contrat à Albi Nissan de Mascouche, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 39 014,47 \$, taxes incluses, pour l'achat d'une camionnette pour le service Roulivre et allouer un maximum de 24 450 \$, taxes incluses, pour l'achat de chariots à livres, l'aménagement intérieur, l'identification visuelle extérieure, la rampe d'accès et l'auvent de cette camionnette - appel d'offres sur invitation 15-14524 (3 soumissionnaires).

Il est proposé par Anie SAMSON appuyé par Elsie LEFEBVRE

- d'octroyer un contrat à Albi Nissan de Mascouche, plus bas soumissionnaire conforme, aux prix de sa soumission, soit au montant total de 39 014,47 \$, taxes incluses, pour l'acquisition d'une camionnette Nissan NV2500 SV de l'année 2015 à toit surélevé, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 15-14524;
- 2. d'autoriser une dépense maximale de 24 450 \$, taxes incluses, pour l'aménagement intérieur et extérieur, la rampe d'accès, les chariots à livres et l'auvent de cette camionnette;
- 3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopte a l'unanimi	e.
20.14 1153121004	
Il est proposé par	Anie SAMSON
appuyé par	Mary DEROS
et résolu :	
de réunir, pour fins	d'études, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour
Adopté à l'unanimi	té.

Autoriser une dépense de 39 166,63 \$, incluant les taxes, à Équipements Twin inc., pour la fourniture et l'installation d'une benne basculante en aluminium sur un camion Ford F-350 SuperDuty 2016 appartenant à l'arrondissement en conformité avec l'entente-cadre 941228.

Il est proposé par Anie SAMSON appuyé par Mary DEROS

et résolu :

- 1. d'autoriser une dépense de 39 166,63 \$, incluant les taxes, à Équipements Twin inc., pour la fourniture et l'installation d'une benne basculante en aluminium sur un camion Ford F-350 SuperDuty 2016 appartenant à l'arrondissement en conformité avec l'entente-cadre 941228;
- 2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville-centre.

Adopté à l'unanimité.	
30.01 1151478005	

CA15 14 0253

Autoriser une dépense de 222 818,10 \$, incluant les taxes, pour la prolongation du contrat de location de trois autoniveleuses avec opérateurs, entretien et accessoires pour le déneigement de l'hiver 2015-2016, comprise entre le 1^{er} novembre 2015 au 30 avril 2016, dans le cadre de l'appel d'offres 12-12303.

Il est proposé par Anie SAMSON appuyé par Mary DEROS

- d'autoriser une dépense de 222 818,10 \$ taxes incluses, à Remorquage Taz inc., à Claude Verrault Enr. et à Transport Rosemont Inc., pour la prolongation du contrat de location de trois autoniveleuses avec opérateur pour le déneigement de l'hiver 2015-2016, comprise en le 1^{er} novembre 2015 et le 30 avril 2016, dans le cadre de l'appel d'offres 12-12303;
- 2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

30.02 1154969007	Adopté à l'unanimité.		
	30.02 1154969007		

Autoriser une dépense approximative de 236 388,60 \$, incluant les taxes, à même les surplus de l'arrondissement, concernant des dépenses reliées à des contrats de services et d'achat pour l'implantation de la collecte des résidus alimentaires en 2015.

Il est proposé par Anie SAMSON appuyé par Mary DEROS

et résolu :

- 1. d'autoriser une dépense maximale de 236 388,60 \$ incluant les taxes, à même les surplus de l'arrondissement, pour des dépenses relatives à l'implantation de la collecte des résidus alimentaires;
- 2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1154969010

CA15 14 0255

Autoriser les bibliothèques de l'arrondissement à participer au projet « Lire c'est payant » débutant avec la Semaine des bibliothèques publiques du Québec le 17 octobre 2015.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'autoriser les bibliothèques de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à participer au projet « Lire c'est payant » débutant avec la Semaine des bibliothèques publiques du Québec le 17 octobre 2015.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1152761001

CA15 14 0256

Recevoir le rapport consolidé faisant état, pour la période du 1^{er} au 31 mai 2015, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du règlement RCA05-14007.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

de recevoir le rapport consolidé faisant état, pour la période du 1^{er} au 31 mai 2015, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du règlement RCA05-14007.

Adopté à	l'unanimité.
----------	--------------

30.05 1151038007

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.01 à 40.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA15 14 0257

Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement pour les mois de mai à septembre 2015.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

- 1. d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés au tableau en pièce jointe;
- d'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, art. 20), l'ordonnance jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension des mois de mai à septembre 2015, dont le tableau est en pièce jointe;
- 3. d'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, art. 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension des mois de mail à septembre 2015, dont le tableau est en pièce jointe;
- 4. d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3, al. 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant la fermeture de rues, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension des mois de mai à septembre 2015, dont le tableau est en pièce jointe;
- 5. d'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283, art. 516), l'ordonnance jointe à la présente, permettant d'afficher des enseignes publicitaires, à l'occasion d'un événement, d'une fête ou d'une manifestation, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension des mois de mai à septembre 2015, dont le tableau est en pièce jointe.

Adopte a l'unanimite.		
40.01 1153343003		

Dépôt du certificat du secrétaire suite au registre tenu le 11 juin 2015 relativement au projet particulier PP15-14003 pour l'occupation du bâtiment situé au 8691, 9^e Avenue à des fins « d'établissement cultuel » et « activité communautaire et socioculturelle » en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003).

CONSIDÉRANT que le projet particulier PP15-14003, a été adopté par ce conseil lors de sa séance tenue le 2 juin 2015 , par sa résolution CA15 140213 qui fait foi de la date de référence en vertu de l'article 514 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;

CONSIDÉRANT que le registre a été convoqué par avis public publié dans le journal de Saint-Michel du 3 juin 2015;

CONSIDÉRANT que le registre a effectivement été tenu à la mairie d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension le 11 juin 2015 de 9 h à 19 h, sans interruption;

CONSIDÉRANT que la secrétaire d'arrondissement a fait lecture du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus lors de la tenue du registre, soit la signature de 34 citoyens;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

- de recevoir le certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur la résolution CA15 140213 relativement au projet particulier numéro PP15-14003 visant la demande d'autorisation pour l'occupation du bâtiment situé au 8691, 9^e Avenue à des fins « d'établissement cultuel » et « d'activité communautaire et socioculturelle (E.2.(1)) », aux conditions suivantes :
 - le retrait des espaces de stationnement en façade doit être effectué aux frais du requérant;
 - l'espace dégagé en façade doit être végétalisé et comporter au moins un arbre;
 - les places de stationnement exigées par la réglementation de zonage doivent être situées à l'intérieur du bâtiment;
 - l'augmentation de la capacité du nombre d'occupants ne peut se faire que dans les limites actuelles du bâtiment. Tout autre agrandissement du bâtiment pour les fins d'établissement cultuel ou d'activité communautaire ou socioculturel devra faire l'objet d'une autorisation réglementaire distincte;
 - le dépôt de la demande de permis et du certificat d'autorisation devra se faire au plus tard dans les trois mois suivant la mise en vigueur du projet particulier. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui vise le présent dossier sera nulle et sans effet;
- 2. de renoncer à la tenue d'un scrutin référendaire relativement au projet particulier numéro PP15-14003 visant la demande d'autorisation pour l'occupation du bâtiment situé au 8691, 9^e Avenue à des fins « d'établissement cultuel » et « d'activité communautaire et socioculturelle;
- 3. de retirer en conséquence, conformément à l'article 559 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* le projet particulier PP15-14003.

40.00.4450405004	
40.02 1156495001	

CA15 14 0259

Adopté à l'unanimité.

Adopter la résolution numéro PP15-14007 pour la création d'une murale sur une portion du mur latéral nord du bâtiment situé au 7060, avenue Bloomfield en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003) et recevoir le procès-verbal de l'assemblée de consultation tenue le 30 juin 2015.

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP15-14007 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 19 juin 2015 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 30 juin 2015, dûment convoquée par avis paru dans le journal Le Devoir édition du 20 juin 2015;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'assemblée de consultation fut reçu et déposé à la présente séance;

CONSIDÉRANT que ce dossier ne comporte pas de dispositions exigeant qu'il soit soumis au processus de demande d'approbation référendaire;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu:

- 1. de recevoir le procès-verbal de l'assemblée de consultation tenue le 30 juin 2015;
- 2. d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (RCA04-14003) et ce, malgré les dispositions de l'article 95 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283), une résolution à l'effet d'accorder la demande d'autorisation pour la création d'une murale sur une portion du mur latéral nord du bâtiment situé au 7060, avenue Bloomfield et de suggérer que l'œuvre soit peinte sur un panneau de bois qui sera ensuite fixé au mur. Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

Adopté à l'unanimité.	
40.03 1151010014	

CA15 14 0260

Donner un avis de motion des règlements RCA14-14010-2 modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement (exercice financier 2015) et RCA15-14004 modifiant le Règlement sur l'occupation périodique ou permanente du domaine public à l'égard de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement Anie Samson, de la présentation pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, des règlements suivants :

- Règlement RCA14-14010-2 modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (exercice financier 2015);
- Règlement RCA15-14004 modifiant le Règlement sur l'occupation périodique ou permanente du domaine public à l'égard de l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension.

40.04 1151766005	

CA15 14 0261

Adopter le second projet de Règlement 01-283-86 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (01-283) en vue de modifier les limites des zones 0534 et 0518 et d'ajouter des dispositions particulières à la zone 0534 afin de permettre l'agrandissement de l'école Léonard-de-Vinci et recevoir le procès-verbal de l'assemblée de consultation tenue le 22 juin 2015.

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du règlement 01-283-86 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (01-283) en vue de modifier les limites des zones 0534 et 0518 et d'ajouter des dispositions particulières à la zone 0534 afin de permettre l'agrandissement de l'école Léonard-de-Vinci, a été donné le 2 juin 2015, et le premier projet de règlement adopté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 22 juin 2015, dûment convoquée par avis paru dans le Journal de Saint-Michel, édition du 10 juin 2015;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le règlement 01-283-86 et ont renoncé à sa lecture;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

- 1. de recevoir le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique tenue le 22 juin 2015;
- d'adopter le second projet de Règlement 01-283-86 visant à modifier les limites des zones 0534 et 0518 et à ajouter des dispositions particulières à la zone 0534 du Règlement de zonage 01-283 de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1156495007

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu:

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.06 à 40.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA15 14 0262

Adopter le Règlement RCA15-14003 visant à permettre, à certaines conditions, les ventes-débarras.

ATTENDU qu'une copie du règlement numéro RCA15-14003 intitulé « Règlement visant à permettre, à certaines conditions, les ventes-débarras » a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

ATTENDU que tous les membres du conseil déclarent conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu:

d'adopter le Règlement RCA15-14003 intitulé « Règlement relatif aux ventes-débarras de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension ».

Adopté à l'unanimité.

40.06 1151010010

Autoriser une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour le bâtiment sis au 7357 à 7359, avenue Casgrain - Règlement RCA15-14001.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'autoriser une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour le bâtiment sis au 7357 à 7359, avenue Casgrain - Règlement RCA15-14001.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1154494003

CA15 14 0264

Accorder une dérogation mineure à l'article 23 du Règlement de zonage de l'arrondissement relativement aux dépassements autorisés de la hauteur maximale d'un bâtiment dans le cadre de l'installation d'écrans acoustiques sur le toit du bâtiment situé aux 7501-7509, boulevard Saint-Laurent en vertu du Règlement sur les dérogations mineures RCA02-14006.

Le maire d'arrondissement explique les modalités de cette demande de dérogation mineure, et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Personne ne manifeste le désir de s'exprimer sur ce sujet.

Soumise, une demande de dérogation mineure relativement aux dépassements autorisés de la hauteur maximale d'un bâtiment dans le cadre de l'installation d'écrans acoustiques sur le toit du bâtiment situé aux 7501-7509, boulevard Saint-Laurent.

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 8 juin 2015, d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement RCA02-14006 sur les dérogations mineures:

ATTENDU que la présente séance publique a été dûment convoquée par avis publié dans le journal Progrès de Villeray/Parc-Extension, édition du 16 juin 2015, afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA02-14006), une dérogation mineure à l'article 23 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension, relativement aux dépassements autorisés de la hauteur maximale d'un bâtiment dans le cadre de l'installation d'écrans acoustiques sur le toit du bâtiment situé aux 7501-7509, boulevard Saint-Laurent en permettant l'installation de ces écrans selon un retrait par rapport à la façade équivalent à moins que deux fois leur hauteur, le tout en vertu du Règlement sur les dérogations mineures RCA02-14006 à condition que :

- ces dispositifs permettent d'abaisser le bruit causé par les équipements mécaniques sous les normes maximales prévues par le Règlement sur le bruit de l'arrondissement (R.R.V.M c. B-3).

Adopté à l'unanimité.

40.08 1141385066

Autoriser l'exercice d'usages conditionnels dans les cours du bâtiment situé au 2345, rue Jarry Est, et ce, dans le cadre de la programmation estivale 2015 de la TOHU.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu

d'autoriser, en vertu de l'article 665.5 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), l'exercice des usages conditionnels suivants, dans le cadre de la programmation estivale 2015 de la TOHU de la Cité des arts du Cirque (27 avril au 15 novembre 2015), à l'intérieur des cours du bâtiment situé au 2345, rue Jarry Est :

- Activité pédagogique (extérieur d'un bâtiment).
- Fêtes populaires (extérieur d'un bâtiment).
- Spectacle d'arts de la scène, dans le cadre d'une activité communautaire et socioculturelle (extérieur d'un bâtiment).
- Spectacle de cirque (extérieur d'un bâtiment).
- Restaurant comme usage complémentaire à une activité autorisée (extérieur d'un bâtiment).
- Débit de boissons alcooliques, comme usage complémentaire à une activité autorisée (intérieur et extérieur d'un bâtiment).

et ce, à la condition que le propriétaire du terrain s'assure de l'octroi de l'ensemble des autorisations des autorités publiques nécessaires à l'exercice des usages prévus, et ce, avant l'exercice de tout usage.

Adopté à l'unanimité.		
40.09 1151385024		

CA15 14 0266

Accepter la somme de 14 050 \$ que le propriétaire du terrain situé sur le côté Est de l'avenue Wiseman, entre l'avenue Ogilvy et la rue Saint-Roch, doit transmettre à la Ville en satisfaction de l'article 4 (1) du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement (règlement numéro 14-039).

Il est proposé par Anie SAMSON appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

daccepter la somme de 14 050 \$ que le propriétaire du terrain en cause (emplacement situé sur le côté Est de l'avenue Wiseman, entre l'avenue Ogilvy et la rue Saint-Roch) doit transmettre à la Ville en satisfaction du 1er paragraphe de l'article 4 du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (règlement numéro 14-039).

Adopté à l'unanimité.

40.10 1156272001

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.11 à 40.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, le plan visant l'installation d'une enseigne en façade du bâtiment situé aux 540-550, avenue Beaumont. Demande de permis d'installation d'enseigne 3000993354.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension, le plan 1/2, préparé par Enseignes Dominion, déposé en soutien à la demande de permis et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 9 juin 2015, visant l'installation d'une enseigne en façade du bâtiment situé aux 540-550, avenue Beaumont. Demande de permis numéro 3000993354.

Adopté à l'unanimité.

40.11 1151385021

CA15 14 0268

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant le remplacement d'une porte sur le mur latéral du bâtiment situé au 8300, 19e Avenue. Demande de permis 3000993355.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu:

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, le plan P02, préparé par GKC Architectes, déposé en soutien à la demande de permis et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 9 juin 2015, visant le remplacement d'une porte sur le mur latéral du bâtiment situé au 8300, 19^e Avenue. Demande de permis numéro 3000993355.

Adopté à l'unanimité.

40.12 1151385022

CA15 14 0269

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, le réaménagement du stationnement implanté sur la portion nord de la propriété du TAZ situé au 8931, avenue Papineau. Demande de permis 30000982419.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'approuver conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, le plan intitulé « Site extérieur au TAZ - Concept d'aménagement », daté du 31 juillet 2013, préparé par le Groupe Rousseau Lefebvre, estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 9 juin 2015, déposé en soutien à la demande de permis et visant le réaménagement du stationnement implanté sur la portion nord de la propriété du TAZ situé au 8931, avenue Papineau. Demande de permis 30000982419.

Adopté à l'unanimité.

40.13 1151010012

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant la réfection des cages d'escaliers extérieures sur le bâtiment situé aux 7501-7605, rue François-Perrault. Demande de permis 3001009646.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, les plans A-200, A-603 et A-604, préparés par Cardin Ramirz Julien inc., déposés en soutien à la demande de permis et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 9 juin 2015, visant la réfection des cages d'escaliers extérieures sur le bâtiment situé aux 7501-7605, rue François-Perrault. Demande de permis numéro 3001009646.

Adopté à l'unanimité.		
40.14 1151385026		

CA15 14 0271

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant l'installation d'une nouvelle clôture le long de la terrasse du bâtiment situé au 2590, rue Jarry Est. Demande de permis numéro 3001005831.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

Adopté à l'unanimité.

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans 200 à 202, préparés par « Gris coloré », déposés en soutien à la demande de permis et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 9 juin 2015, visant l'installation d'une nouvelle clôture le long de la terrasse du bâtiment situé au 2590, rue Jarry Est. Demande de permis numéro 3001005831.

40.15 1151385023		
Il est proposé par	Anie SAMSON	
appuyé par	Mary DEROS	
et résolu :		
de réunir, pour fins	d'études, les art	icles 40.16 à 40.20 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimi	té.	

CA15 14 0272

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant la construction de bâtiments et constructions temporaires (27 avril au 15 novembre 2015) dans les cours du bâtiment situé au 2345, rue Jarry Est, dans le cadre de la programmation estivale 2015 de la TOHU. Demande de permis 3001003751.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, en vertu de l'article 4 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension RCA06-14001, les plans estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 9 juin 2015 .

- Site été 2015, TOHU la Cité des arts du Cirque.
- Grain de ciel, été 2015, TOHU la Cité des arts du Cirque.
- La conviviale Mountain Equipment COOP, été 2015, TOHU la Cité des arts du Cirque.
- Projet Écosphère Montréal, été 2015, TOHU la Cité des arts du Cirque.
- Festival MCC Week end complètement cirque, été 2015, TOHU la Cité des arts du Cirque.
- Festival international Misik Kreyol, été 2015, TOHU la Cité des arts du Cirque.
- Festivités de la FALLA, été 2015, TOHU la Cité des arts du Cirque.
- Course de la petite dernière été 2015, TOHU la Cité des arts du Cirque. Circulation, stationnement été 2015, TOHU la Cité des arts du Cirque.
- Élévation, été 2015, TOHU la Cité des arts du Cirque.

Adopté à l'unanimité.		
40.16 1151385025		

CA15 14 0273

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant l'installation d'écrans acoustiques ainsi que la réfection des façades du bâtiment situé aux 7501-7509, boulevard Saint-Laurent. Demande de permis 3000903933.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, les plans 7, 9, 10, 13, 15 et 17, préparés par FmdA architecte, déposés en soutien à la demande de permis et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 9 juin 2015, visant l'installation d'écrans acoustiques ainsi que la réfection des façades du bâtiment situé aux 7501-7509, boulevard Saint-Laurent à condition que :

soient aménagées des plantes grimpantes sur un grillage devant les équipements mécaniques face au boulevard St-Laurent afin de réduire leur visibilité.

Adopté à l'unanimité.	
40.17 1141385065	

CA15 14 0274

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant l'ajout de mezzanines au toit du bâtiment projeté sur le lot 3 457 454, en remplacement du bâtiment existant sis au 7505, rue Saint-Hubert. Demande de permis 3001020565.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, les plans A-105, A-200, A-201 et A-202, réalisés par monsieur François Martineau, architecte, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 11 juin 2015 et déposés en soutien à la demande de permis 3001020565.

Adopté à l'unanimité.	
40.18 1155898017	

CA15 14 0275

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant l'ajout d'une construction hors toit pour le bâtiment projeté sur le lot 3 790 628, en remplacement du bâtiment sis au 7938, rue Chabot. Demande de permis 3000990251.

Il est proposé par Anie SAMSON appuyé par Mary DEROS

et résolu:

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc–Extension, les pages 15,16,18,19 et 20 des plans du projet de remplacement du 7938, rue Chabot, réalisés par monsieur Louis-Paul Lemieux, architecte, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 8 juin 2015 et déposés en soutien à la demande de permis 3000990251, et ce, à la condition suivante :

- qu'aucun équipement mécanique ne soit installé au toit de la construction hors toit.

Adopté à l'unanimité.	
40.19 1155898015	

CA15 14 0276

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant la consolidation des murets de béton des balcons pour le bâtiment sis au 3000, rue Jean-Talon Est. Demande de permis 3001008290.

Il est proposé par Anie SAMSON appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, les plans Page 1 de 2 et Page 2 de 2, réalisés par C2V Architectes, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 8 juin 2015 et déposés en soutien à la demande de permis 3001008290.

Adopté à l'unanimité.		
40.20 1155898016		

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant la mise en place de parcs de stationnement privés temporaires aux fins des usages « centre d'activités physiques » et « terrain de tennis » autorisés dans un établissement utilisé à des fins de centre de tennis au 285, rue Garry-Carter, pour la période estivale 2015.

Considérant la tenue des « Internationaux de tennis 2015 » du 7 au 16 août 2015;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu:

d'approuver, en vertu de l'article 25.1 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans suivants estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 8 juin 2015 :

- ANNEXE 1 : 85 rue Jarry ouest (École Ste-Croix : 75 unités) : accès entrée/sortie depuis la rue Jarry;
- ANNEXE 2 : 8200 boulevard Saint-Laurent (École Lucien-Pagé : 225 unités) : accès entrée/sortie depuis la rue Jarry et sortie depuis le boulevard Saint-Laurent;
- ANNEXE 3 : 8181 avenue De l'Esplanade (Hydro-Québec : 600 unités) : accès entrée/sortie depuis la rue Jarry:
- ANNEXE 4 : 85, rue de Castelnau ouest (140 unités): accès entrée/sortie depuis de Castelnau.

Adopté à l'unanimité.		
40.21 1155898012		
Levée de la séance		
À 21 h 20 la séance est levée.		
70.01		
		•
Les résolutions consignées dans ce une à une.	e procès-verbal sont considérées si	gnées comme si elles l'avaient été
Anie SAMSON Maire d'arrondissement	Chef de	e LAMARRE TRIGNAC e division Relations avec les s / communications et greffe et
		aire d'arrondissement
J'approuve toutes les résolutions, to comme si je les avais signés individ		nus au présent procès-verbal
,		
Anie SAMSON	_	
Maire d'arrondissement		

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} septembre 2015.